

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.48 Vœu relatif à l'expérimentation des « rues intelligentes » dans Paris.

-----

Le Conseil de Paris,

Considérant l'expérimentation menée rue Antoine Bourdelle dans le XVème arrondissement de Paris d'une « rue intelligente » depuis février 2018 ;

Considérant les expérimentations d'éclairage intelligent Square René Le Gall dans le XIIIème arrondissement ou encore sur la piste cyclable du Boulevard de Courcelles dans le XVIIème arrondissement ;

Considérant la nécessité d'adapter notre réseau d'éclairage public afin de préserver la biodiversité de notre Ville et la santé des parisiennes et des parisiens ;

Considérant l'impact nocif de la pollution lumineuse sur l'environnement et la santé ;

Considérant que 1/3 des vertébrés et 2/3 des invertébrés sont des espèces nocturnes totalement ou partiellement ;

Considérant que la pollution lumineuse est la deuxième cause d'extinction des espèces nocturnes ;

Considérant la nécessité de concilier sécurité des habitants et préservation de la biodiversité ;

Considérant l'action n°16 du Plan Biodiversité de la Ville de Paris : « Renforcer le réseau de la nature sur le territoire parisien » qui doit permettre l'élaboration d'une véritable trame noire à Paris ;

Sur proposition de Laurence GOLDGRAB, Buon TAN et les élus du groupe RG-CI, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris communique à la 3<sup>ème</sup> commission le bilan de l'expérimentation menée dans le XVème arrondissement au cours du premier semestre 2019 ;
- Que la Ville de Paris élargisse le dispositif d'expérimentation à au moins une rue par arrondissement au cours de l'année 2019 si les résultats de l'expérimentation sont concluants.